



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le seize décembre, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 10 décembre 2019.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sonia YASSIA - Mme Laure MASSON - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - Mme Sarah BOUKAALA - Mme Anouche AGOBIAN - M. Paul BRON - Mme Jeanne JORDANOV - Mme Marie-José SALAT - M. Patrice VOIR - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET - Mme Mireille D'ORNANO - M. Alain CARIGNON

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à Mme Maryvonne BOILEAU
M. Georges BURBA donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT
M. Guy TUSCHER donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FINOT
M. Vincent BARBIER donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY
M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à Mme Sylvie PELLAT-FINET
M. Alain BREUIL donne pouvoir à Mme Mireille D'ORNANO

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Anne-Sophie OLMOS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20191216_44 - Actualisation des tarifs de droits de place, droits de voirie, marchés et prestations espaces verts et désaffichage de la Ville de Grenoble.

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2019

44-(21223). DOMAINE PUBLIC_: Actualisation des tarifs de droits de place, droits de voirie, marchés et prestations espaces verts et désaffichage de la Ville de Grenoble.

Monsieur Hakim SABRI expose,

Mesdames, Messieurs,

Il vous est proposé d'actualiser les tarifs des droits de voirie :

- Tarifs des Droits de Voirie, à partir du 1er janvier 2020,
- Tarifs des droits de place pour les attractions enfantines, animations et cirques, à partir du 1er janvier 2020,
- Tarifs des prestations effectuées par le service Espaces Verts, à partir du 1er janvier 2020,
- Tarifs des opérations de désaffichage effectuées par le service Propreté Urbaine, à partir du 1er janvier 2020.

Pour l'année 2019, l'ensemble de ces tarifs avaient été fixés par délibération du 5 novembre 2018, à l'exception des tarifs de désaffichage qui avaient été établis par délibération du 19 décembre 2016.

A compter du 1er janvier 2020, il est proposé, pour l'ensemble de ces tarifs, l'application d'une majoration correspondant à l'inflation, soit une augmentation d'environ 1,2% des tarifs (prix arrondis au centime ou 10 centimes d'euro près).

- Tarifs des droits de place des halles Sainte-Claire et des marchés de détail, à partir du 1er avril 2020,

Pour l'application des tarifs Halles Ste Claire et Marchés, il est proposé des modalités d'application particulières, tenant compte :

- l'évolution des formules d'abonnement JOURNEE : celles-ci permettent aux commerçants, depuis décembre 2019, d'être abonnés le samedi ET le dimanche (arrêté complémentaire n°2019_2362 à l'arrêté n°16-2345 portant Règlement des Marchés). En cas de présence plusieurs jours dans la semaine et le week-end, il est proposé que le tarif abonnement JOURNEE s'applique sous réserve de ne pas dépasser le tarif de l'abonnement PERMANENT (6 jours par semaine),
- du délai réglementaire d'envoi des avis de sommes à payer aux commerçants (fixé à 4 semaines avant la date d'exigibilité de l'abonnement). Compte-tenu de la date du présent Conseil Municipal, il est proposé d'appliquer les tarifs Halles Ste Claire et Marchés à partir du second trimestre 2020, soit à partir du 1er avril 2020

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ville Durable du jeudi 05 décembre 2019
Commission Ressources du lundi 02 décembre 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer les tarifs des droits de voirie, des droits de place pour les attractions enfantines, animations et cirques, des prestations effectuées par le Service Espaces Verts et des opérations de désaffichage effectuées par le Service Propreté Urbaine, selon les grilles tarifaires annexés à la présente délibération, et ce à compter du 1er janvier 2020.

- d'approuver les modalités d'application particulières des tarifs Halles Ste Claire et Marchés de détail, à compter du 1er avril 2020.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Hakim SABRI

Affichée le : 19 décembre 2019